

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 82 01572

(54) Dispositif antivol pour véhicules à moteur.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 05 B 9/08; B 60 R 25/02; E 05 B 9/06, 65/12;
F 16 B 21/18.

(22) Date de dépôt..... 1^{er} février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 4 février 1981, n° 52882 B/81.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 31 du 6-8-1982.

(71) Déposant : CHAMPION SPARK PLUG ITALIANA SPA, résidant en Italie.

(72) Invention de : Guiseppe Maiocco.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin et Schrimpf,
26, av. Kléber, 75116 Paris.

La présente invention est relative à un dispositif antivol pour véhicules à moteur pourvu d'une serrure à cylindre comprenant une enveloppe extérieure et un cylindre rotatif capable de mettre en action un verrou pour bloquer et débloquer la colonne de direction du véhicule.

Le but de l'invention est la réalisation d'un antivol dans lequel le cylindre rotatif de la serrure peut être placé, d'une manière simple et rapide dans l'enveloppe extérieure préalablement fixée à la colonne de direction du véhicule, de façon à être bloqué axialement et irréversiblement dans ladite enveloppe extérieure.

Pour arriver à ce résultat l'antivol selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il comprend un moyen de retenue capable de bloquer axialement, par encliquetage, le cylindre rotatif par rapport à l'enveloppe extérieure lorsque ledit cylindre rotatif est inséré dans l'enveloppe extérieure pendant les opérations de montage. Le moyen de retenue consiste en une pièce élastique ayant sensiblement la forme d'un U comprenant un pont et deux bras. Lesdits pont et bras sont logés dans une cavité de l'enveloppe extérieure de manière telle que, lorsque le cylindre rotatif est dans sa position définitive, les deux bras s'encliquettent dans une rainure périphérique ménagée dans le cylindre rotatif.

D'autres caractéristiques de l'antivol selon l'invention seront mieux comprises à la lecture de la description ci-après d'un exemple de réalisation de l'invention en se référant aux dessins annexés dans lesquels:

- la figure 1 est une coupe longitudinale d'une partie d'un antivol montrant le dispositif selon l'invention;
- la figure 2 est une vue en perspective d'un détail de la figure 1;

- la figure 3 est une vue en perspective d'un autre détail de la figure 1.

Le numéro de référence 10 de la figure 1 désigne l'enveloppe extérieure d'un antivol selon l'invention, enveloppe qui est fixée à la colonne de direction (non représentée) d'un véhicule à moteur. L'enveloppe 10 est creuse et constitue le cylindre fixe d'une serrure à cylindre 12 dans laquelle est inséré le cylindre rotatif 14. A l'une de ses deux extrémités le cylindre rotatif 14 est pourvu d'un élargissement annulaire 16 qui, lorsque l'antivol est assemblé, s'appuie contre un épaulement 18 ménagé dans la partie creuse de l'enveloppe extérieure 10.

Comme on peut le voir sur la figure 2, l'extrémité du cylindre rotatif 14, qui est pourvue de l'élargissement annulaire 16, comprend également un trou de serrure 20 pour une clé de contact (non représentée) qui peut actionner le cylindre rotatif 14 tout comme un certain nombre d'autres éléments (non représentés) pour bloquer et débloquer la colonne de direction du véhicule. L'autre extrémité du cylindre rotatif 14 se termine en forme de tronc de cône 22 dont la fonction sera expliquée plus loin.

Entre le tronc de cône 22 et la partie cylindrique du cylindre rotatif 14 est prévue une rainure annulaire périphérique 24 capable de coopérer avec le moyen de retenue 26 qui est logé dans une cavité périphérique intérieure 30 de l'enveloppe extérieure 10. Ledit moyen de retenue 26 (fig. 3) consiste en une pièce élastique ayant sensiblement la forme d'un U comprenant un pont 28 et deux bras 32, la distance entre les deux parties centrales des deux bras 32 étant légèrement inférieure au diamètre du cylindre rotatif 14. Un anneau de serrage 34, bloqué axialement par rapport à l'enveloppe extérieure 10, maintient la pièce élastique en forme de U 26 dans une position prédéterminée.

Le dispositif décrit dans les paragraphes précédents fonctionne comme suit. Lorsque le cylindre rotatif 14 est inséré dans la partie creuse de l'enveloppe extérieure 10, dans la direction de la flèche 12, le tronc de cône 22 force les deux bras 32 de la pièce en forme de U 26 à s'écarter l'un de l'autre et, lorsque le cylindre rotatif 14 est dans sa position définitive, les deux bras 32 s'encliquettent dans la rainure périphérique 24 ménagée dans la surface extérieure dudit cylindre rotatif 14. Le cylindre rotatif 14 est ainsi bloqué axialement et

irréversiblement mais il est toujours possible de le faire tourner autour de son axe au moyen de la clé de contact. En effet, lorsque le cylindre 14 tourne autour de son axe, les bras 32 glissent dans la rainure périphérique 24.

5 Un premier avantage du dispositif antivol qui a ainsi été décrit est le fait que le cylindre rotatif 14 ne peut être retiré de l'enveloppe extérieure 10 sans d'abord démonter tout l'antivol, un deuxième avantage étant le fait que le cylindre rotatif 14 peut être monté aisément et rapidement dans l'antivol, sans outil et à la fin de la
10 ligne de production des véhicules.

Le numéro de référence 36 désigne un téton radial de guidage porté par le cylindre rotatif 14 près de la rainure annulaire 24. Lorsque le cylindre rotatif 14 est en cours d'insertion dans la partie creuse de l'enveloppe extérieure 10 ledit téton radial 36 glisse dans la
15 rainure de guidage axiale 38 ménagée dans l'enveloppe extérieure 10. Lorsque le cylindre rotatif 14 est dans sa position définitive l'élargissement 16 de ce cylindre 14 s'appuie contre l'épaulement interne 18 de l'enveloppe extérieure 10 et le téton 36 est situé à l'endroit de la cavité semi-circulaire 40 ménagée dans l'enveloppe extérieure 10, de façon à ce que le cylindre 14 puisse tourner autour de son axe lorsqu'il
20 est actionné par la clé de contact.

Le dispositif ainsi décrit fait partie d'un antivol qui de toute évidence comprend d'autres éléments indispensables à son fonctionnement, notamment un verrou pour bloquer et débloquer la colonne de direction du véhicule et un interrupteur d'allumage actionné par
25 le cylindre rotatif 14. Ces autres éléments, ne faisant pas partie de la présente invention, n'ont pas été représentés et décrits, mais ils peuvent, par exemple, être du type décrit dans la demande de brevet italienne N° 68820-A/80 déposée au nom du demandeur.

30 Il est bien évident que l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation représenté et décrit, mais que des modifications et/ou changements peuvent y être apportés sans sortir du cadre de l'invention tel que défini par les revendications ci-après.

R E V E N D I C A T I O N S

1. - Antivol pour véhicules à moteur pourvu d'une serrure à cylindre (12) comprenant une enveloppe extérieure (10) et un cylindre rotatif (14) capable de mettre en action un verrou pour bloquer et débloquer la colonne de direction du véhicule et comprenant un moyen
5 de retenue (26) capable de bloquer axialement le cylindre rotatif (14) par rapport à l'enveloppe extérieure (10), caractérisé en ce que le moyen de retenue consiste en une pièce élastique (26) ayant sensiblement la forme d'un U comprenant un pont (28) et deux bras (32) et que la distance entre ces deux bras (32) est légèrement plus petite que le diamètre
10 du cylindre rotatif (14).

2. - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pièce élastique en forme de U (26) est insérée dans une cavité périphérique intérieure (30) ménagée dans l'enveloppe extérieure (10) et qu'à cette cavité périphérique intérieure (30) de l'enveloppe extérieure (10) correspond une rainure périphérique extérieure (24) ménagée
15 dans le cylindre rotatif (14).

3. - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'extrémité du cylindre rotatif (14) qui est le plus près de ladite rainure périphérique extérieure (24), a la forme d'un tronc de cône (22) qui force les deux bras (32) de la pièce en forme de U (26) à s'
20 écarter l'un de l'autre lorsque le cylindre rotatif (14) est inséré dans l'enveloppe extérieure (10).

4. - Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que, lorsque le cylindre rotatif (14) est en cours de montage dans
25 l'enveloppe extérieure (10), les deux bras (32) de la pièce élastique en forme de U (26) s'encliquettent dans la rainure périphérique extérieure (24) ménagée dans le cylindre rotatif (14).

5. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le cylindre rotatif (14) est pourvu
30 d'un téton radial de centrage (36) qui, lorsque le cylindre rotatif (14) est en cours d'insertion dans l'enveloppe extérieure (10), glisse dans une rainure axiale de guidage correspondante (38) ménagée dans l'enveloppe extérieure (10).

6. - Dispositif selon la revendication 5, caractérisé

en ce que lorsque le cylindre rotatif (14) est tourné dans l'enveloppe extérieure (10), ledit téton radial (36) glisse dans une rainure semi-circulaire (40) ménagée dans l'enveloppe extérieure (10).

FIG. 1

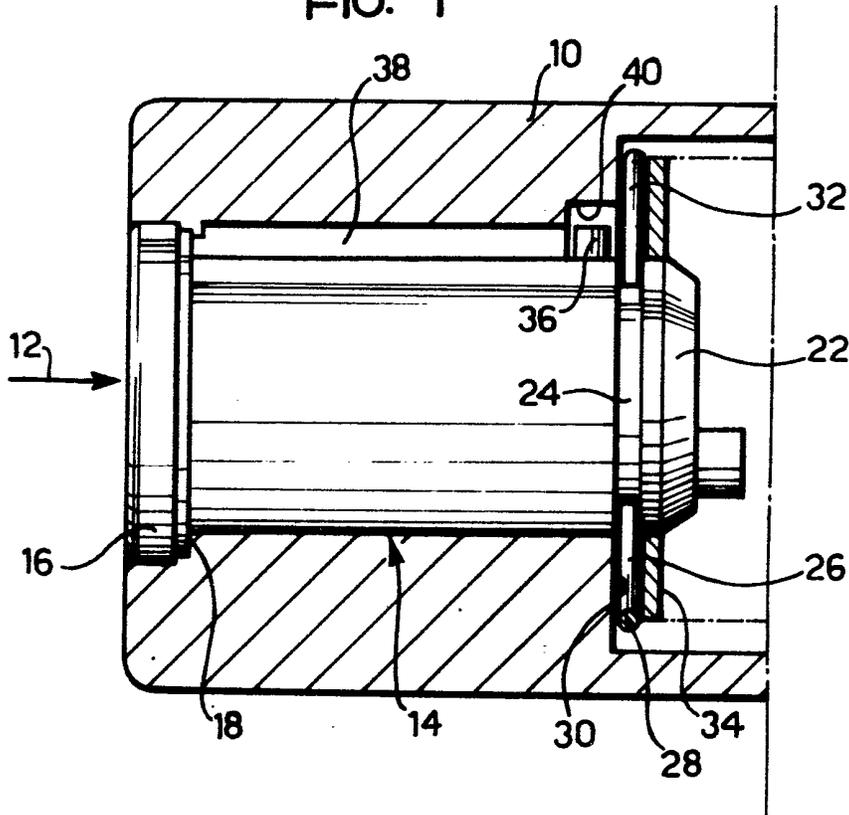


FIG. 2

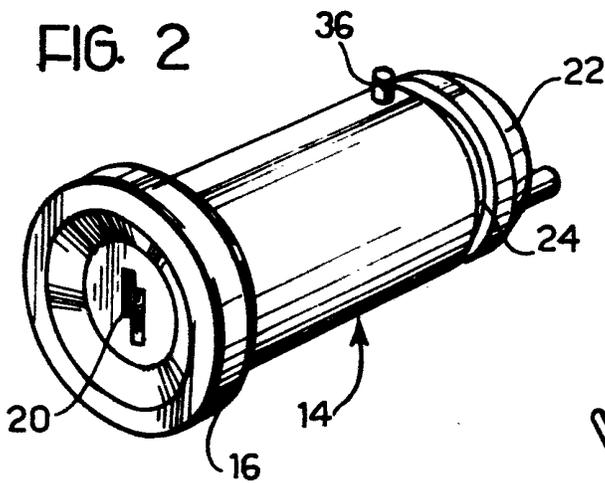


FIG. 3

